

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2024

Délibération n° 17-2024

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Sara FERAUD, Guillaume WIENER à Laurence BEATRIX, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Françoise ROUTIER à Frédérique PARIS, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Régis ROUSSEL à Pierre BIBET, Pascal GRIHAULT à Sandrine BOZEC, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Justine PIQUOT, Valérie DIOT, Pascal SEJOURNE, Pierre JALET

Date de la convocation : 14 février 2024

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

BUDGET – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET POUR SON BUDGET ANNEXE : SERVICE DE L'EAU

Exposé des motifs :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

De plus, le vote de l'assemblée délibérante doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, et transmis au plus tard 15 jours après le délai limite fixé pour son adoption. Par à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes de la collectivité territoriale ou de l'établissement public au titre de l'exercice 2023 doit intervenir au plus tard le 30 juin 2024.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le trésorier municipal, est conforme au compte administratif de la commune pour son budget principal et son budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023. Seule une discordance existe entre le compte de gestion et le compte administratif au titre de l'exercice N-1. Elle s'explique par l'apurement du compte 1069 pour 320 592.06 €. Ce montant s'étale progressivement sur 4 exercices (2022-2025)

soit 80 148.01 €/an, conformément aux délibérations n° 59-2021 du 30 juin 2021, n° 132-2022 du 12 décembre 2022 et n° 101-2023 du 12 décembre 2023.

Pour 2023, le montant de la discordance constaté entre le compte de gestion et le compte administratif est de 160 296,04 €.

Délibération :

Vu l'article L.1612-12 du CGCT fixant la date limite de vote du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier municipal,

Vu la reprise par le trésorier municipal dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les tableaux des comptes de gestion, relatives aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats d'exécution du budget principal et du budget annexe (jointes en annexes),

Vu la délibération du Conseil municipal n°59-2021 en date du 30 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°132-2022 du 12 décembre 2022 approuvant l'apurement du compte 1069

Vu la délibération du Conseil Municipal n°101-2023 du 12 décembre 2023 approuvant apurement du compte 1069 2/4.

Vu l'avis favorable des membres de la commission « Finances, Economie, Administration générale » du 3 avril 2024.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier municipal,

Considérant la reprise par le trésorier municipal dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion 2023 du Trésorier municipal pour les budgets suivants :

- Annexe 1 – budget principal
- Annexe 2 – budget annexe service de l'eau

Pour copie certifiée conforme

Annexe 1 – Budget principal

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027046

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BERNAY

ETABLISSEMENT : BERNAY

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

25600 - BERNAY

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 072 432,78	17 390 311,78	28 462 744,56
Titres de recette émis (b)	7 169 714,71	17 464 850,93	24 634 565,64
Réductions de titres (c)		272 767,38	272 767,38
Recettes nettes (d = b - c)	7 169 714,71	17 192 083,55	24 361 798,26
DEFENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 072 432,78	17 390 311,78	28 462 744,56
Mandats émis (f)	6 448 496,04	15 145 207,52	21 593 703,56
Annulations de mandats (g)		807 973,42	807 973,42
Dépenses nettes (h = f - g)	6 448 496,04	14 337 234,10	20 785 730,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	721 218,67	2 854 849,45	3 576 068,12
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027046

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BERNAY

ETABLISSEMENT : BERNAY

ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25600 - BERNAY

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-2 985 751,51		721 218,67		-2 264 532,84
Fonctionnement	2 907 406,12	2 130 017,39	2 854 849,45		3 632 238,18
TOTAL I	-78 345,39	2 130 017,39	3 576 068,12		1 367 705,34
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
25601-BERNAY - SERVICE DES EAUX					
Investissement	-54 746,47		-312 051,48		-366 797,95
Fonctionnement	907 557,95	448 924,69	17 092,33		475 725,59
Sous-Total	852 811,48	448 924,69	-294 959,15		108 927,64
TOTAL III	852 811,48	448 924,69	-294 959,15		108 927,64
TOTAL I + II + III	774 466,09	2 578 942,08	3 281 108,97		1 476 632,98

Annexe 2 – Budget annexe de l'eau

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027046

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BERNAY

ETABLISSEMENT : BERNAY - SERVICE DES EAUX

Résultats budgétaires de l'exercice

25601 - BERNAY - SERVICE DES EAUX

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 720 198,00	2 282 036,00	4 002 234,00
Titres de recette émis (b)	1 167 159,36	1 771 160,45	2 938 319,81
Réductions de titres (c)		30 018,85	30 018,85
Recettes nettes (d = b - c)	1 167 159,36	1 741 141,60	2 908 300,96
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 720 198,00	2 282 036,00	4 002 234,00
Mandats émis (f)	1 479 210,84	2 098 683,45	3 577 894,29
Annulations de mandats (g)		374 634,18	374 634,18
Depenses nettes (h = f - g)	1 479 210,84	1 724 049,27	3 203 260,11
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		17 092,33	
(h - d) Déficit	312 051,48		294 959,15

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027046

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BERNAY

ETABLISSEMENT : BERNAY - SERVICE DES EAUX

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25601 - BERNAY - SERVICE DES EAUX

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
BERNAY - SERVICE DES EAUX					
Investissement	-54 746,47		-312 051,48		-366 797,95
Fonctionnement	907 557,95	448 924,69	17 092,33		475 725,59
Sous-Total	852 811,48	448 924,69	-294 959,15		108 927,64
TOTAL III	852 811,48	448 924,69	-294 959,15		108 927,64
TOTAL I + II + III	852 811,48	448 924,69	-294 959,15		108 927,64